

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Trois Rivières

Vo pour lire avant la délibération portant les dispositions du PLUi

4.1. Documents graphiques

Aubenton
PLAN DE ZONAGE
Hameaux au 1/2500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le

Légende

Informations

- Communes
- Bassins
- Cours d'eau
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtiments d'élevage classés

Zonage

- UA : Zone urbaine_ centre bourg_ Tissu ancien dense
- UB : Zone urbaine_ Habitat pavillonnaire et collectif diffus
- UI : zone urbaine à vocation d'activités économiques
- ALU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- IANU : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

- Boisements
- Haies
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares_Etangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

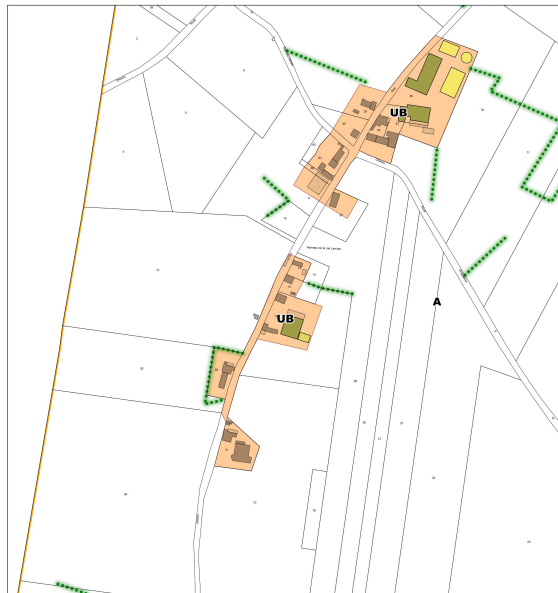
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur à risque d'effondrement
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés



Hameau de Ribeuville



Hameau d'Hurtebise



Hameau de la Rue Larcher

